

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} JUIN 2021

La présidence de séance est assurée par Thierry DELORS, 1^{er} adjoint pour les points 1 à 6

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. Guillaume SADON propose sa candidature.

A l'unanimité M. Guillaume SADON est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM du 12 avril 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 et demande si des membres ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021 **est adopté à l'unanimité**

3) Délibérations financières

a. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Il vous est proposé d'apporter la précision suivante à savoir que l'exonération de deux ans ne peut consister que dans la limitation de l'exonération à 40%, ce plancher correspondant ici à l'évaluation de la part départementale qui ne pouvait donner lieu à suppression de l'exonération par le Département.

Adoptée à l'unanimité

b. Remboursement de la caution MDS – ex location de Mme DARTHEVEL

Il vous est proposé de procéder au remboursement de la caution d'un montant de 185€ et d'ouvrir les crédits correspondants aux BP 2021.

Adoptée à l'unanimité

4) Location salle Jean Monnet : remboursement arrhes

Il vous est proposé de procéder au remboursement de la somme de 115€ correspondant aux arrhes versés par M. COSSU Giovanni pour la location de la salle Jean Monnet.

Adoptée à l'unanimité

5) Familles rurales

Rapporteur : Sophie RAUCH

a. Périscolaire : compte d'exploitation 2020 et BP 2021

Lors de la réunion du 6 avril 2021 qui a réuni la Mairie d'Art sur Meurthe, la mairie de Lenoncourt et l'Association Familles Rurales, signataire de la convention de financement relative à la restauration, aux activités périscolaires, aux mercredis récréatifs et aux activités de petites vacances scolaires, le compte d'exploitation 2020 et le budget prévisionnel 2021 ont été présentés.

Le compte d'exploitation.

Pierre-yves GERARD, Président de Familles Rurales, nous a fait parvenir le rapport moral de l'association ainsi que le compte d'exploitation du service périscolaire pour l'année 2020.

Le déficit annoncé était de 60695€

A la fin de l'exercice 2020, il atteint 53127.15 €

- 37790.04 € pour Art-sur-Meurthe et

- 15337.11 € pour Lenoncourt

Les différences de charges entre le prévisionnel et le réalisé de -32000 € s'explique par :

- Une baisse des dépenses d'alimentations (-13000 €)
 - Une dépense moins importante pour les fournitures administratives et pédagogiques et les sorties (-4000€)
 - Une augmentation des produits d'entretien et autres fournitures (+ 2500€)
 - Une augmentation des charges des bâtiments (+1000€)
 - Une augmentation de la mise à disposition de personnel -3500€)
 - La baisse de la masse salariale (-15000€) dont 11000€ d'indemnité partielle
- Les recettes baissent par rapport au budget prévisionnel :
 - +30500€ de recettes de parents et +4000€ de prestations CAF (la CAF a maintenu ses aides. L'association a pu déclarer la présence des enfants de 2019 sur la période du 16 mars au 4 juillet 2020)
 - -2500€ d'aide de l'état
 - +1500€ d'aide jeunesse et sport (subvention exceptionnelle pour projet potager)
 - +2000€ de remboursement de formation
 - -7500€ de déficit
- Il vous est donc proposé d'approuver le compte d'exploitation et de procéder au versement du solde de notre participation soit 8478.04€.

Le budget prévisionnel 2021

Le Budget prévisionnel 2021. Celui-ci fait apparaître un déficit global de 57051€. Ce déficit est pris en charge par les communes d'Art sur Meurthe et de Lenoncourt en fonction des effectifs des enfants à la rentrée scolaire de septembre 2020. La répartition a donc été établie de façon suivante : 71% pour Art sur Meurthe et 29 % pour Lenoncourt. Le montant de la participation de la commune s'élève donc à 40506€.

Il vous est donc proposé de verser notre participation comme suit 13502€ en juin, 13502€ en septembre et le solde sur présentation du compte d'exploitation

b. Subvention Chantier jeunes 2021

Jusqu'à l'année dernière, le Chantier jeunes était subventionné par la commune à hauteur de 2000€ et par le CCAS à hauteur de 1000€.

Il vous est proposé qu'à compter de cette année, cette action soit entièrement subventionnée par la commune. Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2021.

Délibérations adoptées à l'unanimité (Sophie RAUCH et Pascale MANGENEY ne participent pas au vote)

6) Divers

- Elections départementales et régionales 2021

Appel aux bénévoles

Fixation de la réunion de présentation de l'organisation des bureaux de vote aux présidents de bureau et assesseurs au mardi 8 juin à 18h30, Salle Jean Monnet

- Incivilités

Fixation arrachée des 2 drapeaux façade Mairie coté Chartreux

Poubelle arrachée et retournée près du banc au pied de l'arbre parking Mairie

Ensemble porte revue métallique devant Agence Blique jeté et fracassé près de l'aire de jeux des enfants

Panneau interdiction de stationner sous la halle jeté au niveau du fossé près du Béguinage

Ensemble complet bloc parking arraché puis jeté dans 2 endroits différents (entrée passage chez Marie rose)

Barrière avec son support jetée dans la noue (déplacement doux près de l'aire de jeux)

Présence d'un panneau sens interdit jeté au niveau des Béguinages (pas trouvé d'où il vient pour l'instant)

A 2 h30 du matin, des individus sonnent à la porte d'entrée du 1^{er} appartement à l'entrée du Béguinage

- Voyage des Séniors : décision de prendre en charge le coût de l'hébergement des deux élus qui accompagneront nos anciens

7) Novacarb – Demande d'extension et de prolongation de la concession de Lenoncourt

M. le Maire donne lecture du courrier recommandé adressé par la Métropole du Grand Nancy à la commune de Lenoncourt, commune siège de l'enquête publique.

Il propose que le Conseil Municipal

- 1) Approuve les termes de ce courrier
- 2) Demande l'annulation de l'enquête publique, celle-ci n'ayant fait l'objet d'aucune concertation préalable. D'autre part elle s'est déroulée pendant la période de confinement, ce qui n'a pas permis de réunir la population. Cela est regrettable au regard des enjeux et des impacts induits pour la commune mais également pour la Métropole du Grand Nancy. La programmation de cette enquête en cette période de pandémie ne va pas dans le sens du respect de la démocratie participative, on ne peut que le regretter très fortement cela nuisant également à l'implication des citoyens dans les décisions qui les impactent.

D'autre part, la durée de l'enquête n'a pas été prolongée à son maximum (6 semaines au lieu de 8)

- 3) Emette un avis défavorable sur la demande d'extension et de prolongation de la concession de Lenoncourt tant que les réserves suivantes n'auront pas été levées :

La première concerne la proximité du périmètre de la zone visée par le projet d'extension avec la zone d'habitations d'Art-sur-Meurthe.

Nous tenons à réaffirmer l'impact de ce projet sur l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HD).

Dans le cadre de cette procédure, la Métropole et la commune d'Art sur Meurthe sont en cours de définition des grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement durable du territoire, dans la continuité du débat sur les orientations stratégiques qui a eu lieu en Conseil métropolitain en mai 2019. A ce stade, elles n'ont pas arrêté les limites entre les zones urbanisées / à urbaniser et les zones agricoles et naturelles.

Il est important que ce décalage entre le calendrier relatif au projet d'extension de concession et celui du PLUi-HD ne pénalise pas les choix à venir de la commune et de la Métropole.

Aussi et afin de nous permettre de travailler en responsabilité et en toute autonomie sur ces questions, en lien étroit avec la Métropole du Grand Nancy, nous demandons à ce que le périmètre de la zone visée en extension soit reculé d'au **minimum 400 mètres de l'actuelle zone urbanisée d'Art-sur-Meurthe**. Il s'agit pour l'heure, de nous laisser le choix des décisions, ainsi qu'à la Métropole, en matière de planification urbaine qui leur incombent, sans préempter les débats à venir du fait des périmètres de réciprocité (inconstructibilité / exploitation) liés à cette demande d'extension.

La seconde est vis-à-vis des futurs impacts environnementaux que le projet d'exploitation pourrait avoir, le cas échéant, nous souhaitons d'ores-et-déjà informer l'Etat et le futur exploitant Novacarb de nos volontés d'être associé, avec la Métropole, le plus en amont possible aux réflexions sur la définition des mesures compensatoires.

En effet, nous serons vigilants à ce que celle-ci soient bien localisées sur le territoire métropolitain et qu'elles s'inscrivent en parfaite complémentarité avec leur politique globale en faveur de la biodiversité et de l'agriculture périurbaine.

Et enfin, concernant les craintes des habitants et riverains concernés nous demandons des garanties sur

- L'absence de risques technologiques liés à l'exploitation future des sols,
- **La valeur du patrimoine immobilier des habitants de la commune devra être garantie**. Les habitants craignent, et ce à juste titre, que l'extension du périmètre de la concession et son exploitation future, déprécient fortement la valeur de leur maison.

Pour bon nombre d'entre eux, acquérir un bien immobilier s'est créer, ou renforcer un patrimoine personnel car le besoin de sécurité est devenu essentiel. Pour se garantir, ils investissent dans leur patrimoine en vue d'obtenir une vie stable dans le futur et ce projet n'est pas pour les rassurer !

Adoptée à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Julien ADAMI

Attire notre attention sur la zone d'accès de pompage pour les pompiers située à l'Etang des Croquottes et qui est aujourd'hui inaccessible ! Contact sera pris avec les services de la Métropole et une rencontre sera programmée sur place.

Sollicite l'accès à une salle communale pour dispenser des formations aux jeunes sapeurs-pompiers ☞ Accordée

Ambroise THIRION

Demande confirmation de l'adresse de contact pour adhérer au collectif STOP EXTENSION :

stopextension136@gmail.com

Sophie RAUCH

Rappel dates

- Réunion sécurité école : le 7/06 – 18h30
- Chantier jeunes : 21/06
- AG Familles Rurales le 26/06 – 10h00